

INFIRMIER(E) DIPLOME(E) D'ETAT REFERENTIEL DE FORMATION DU 20/02/2026

Description de la formation

Formation conduisant à l'obtention du Diplôme d'Etat d'Infirmier (RNCP39923)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/39923/>

Certificateur : Ministère chargée de la santé, date de publication 06/12/2024, échéance 31/12/2029.

Référentiel de formation 20/02/2026 :
<https://www.legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2026/2/20/ESRS2601184A/jo/texte>

Objectif professionnel

Obtenir les compétences nécessaires à l'exercice de la profession d'Infirmier Diplômé d'État

Objectifs spécifiques liés à la profession

La formation conduisant au diplôme d'État d'infirmier vise à permettre au futur professionnel de :

- Analyser l'état de santé d'une personne ou d'un groupe de personnes et élaborer un diagnostic infirmier.
- Concevoir et mettre en œuvre des soins à visée préventive, diagnostique, thérapeutique, palliative et éducative.
- Participer à la promotion de la santé, à la prévention et à l'éducation thérapeutique des patients.
- Organiser, coordonner et sécuriser les parcours de soins au sein d'équipes pluri professionnelles.
- Accompagner et former les pairs, les étudiants et les nouveaux professionnels.
- Participer à une démarche d'amélioration continue des pratiques professionnelles fondée sur les données probantes.
- Développer les compétences correspondant aux 13 compétences professionnelles réparties dans les 5 domaines de compétences du référentiel.

Prérequis à la formation

L'accès à la formation est conditionné par :

- Être titulaire du baccalauréat ou avoir obtenu l'équivalence ou la dispense de ce grade conformément à l'article L. 612-3 du code de l'éducation ;
- Être âgé d'au moins 17 ans au 31 décembre de l'année d'entrée en formation.
- Pour la formation initiale : admission via la plateforme Parcoursup.
- Pour la formation professionnelle continue : réussite aux épreuves de sélection (épreuve écrite et entretien).
- Présenter les vaccinations obligatoires exigées pour les professionnels de santé avant le premier stage.

Durée de la formation

La formation est organisée sur **3 années universitaires (6 semestres)** et représente un volume total de **4 620 heures**.

Enseignement théorique et encadrement pédagogique 2310 h

Enseignement clinique (stages : situation de travail) 2310 h

Modalités d'accès à la formation

Formation initiale :

Dépôt d'un dossier sur Parcoursup.

Examen des candidatures par la commission d'admission.

Formation professionnelle continue :

Dépôt d'un dossier de candidature.

Entretien de motivation et d'analyse du projet professionnel (20 points).

Épreuve écrite comportant :

- questions sanitaires, médico-sociales et sociales ;
- calculs simples.

Tarifs de la formation

7500 euros net de taxes par année de formation (pris en charge par la Région ou organisme financeur sous conditions).

Méthodes relatives à la formation

Modalité : Formation organisée en présentiel et à distance pour les heures théoriques et en établissement sanitaire social et médicosocial public et privé (formation en situation de travail) employant a minima un infirmier à temps plein pour les stages.

L'enseignement dispensé par l'Université est réalisé à distance (capsules vidéo notamment). Les étudiants bénéficient d'une assistance technique et/ou pédagogique par les formateurs et/ou les techniciens des plateformes E-Notitia et Englishworld

Moyens matériels

- Locaux : 2 amphithéâtres, 19 salles de cours, centre de documentation.
- Matériel : mannequins de simulation en santé, postes informatiques, vidéo projecteurs etc ...

Moyens humains : Directeur, équipe pédagogique : coordonnateur pédagogique, formateurs permanents et occasionnels, secrétaires, documentaliste, agent logistique.

L'équipe pédagogique est composée de formateurs tous infirmiers DE ou spécialisés, cadres de santé ou titulaire d'un master.

Méthodes pédagogiques : Cours magistraux, travaux dirigés / pratiques, simulation en santé, suivi pédagogique individuel et collectif, accompagnement de stage, espace numérique de travail avec cours en ligne.

Modalités d'évaluation durant la formation

L'évaluation repose sur :

- Le contrôle continu et/ou les examens terminaux (QCM, CROQ, analyse, oral, pratique professionnelle).
- L'évaluation des compétences en stage à partir du référentiel national de compétences.
- La validation des unités d'enseignement avec une note minimale de 10/20 ou par compensation réglementaire.
- Deux sessions d'examen par semestre (session initiale et rattrapage).
- Validation des stages avec un temps de présence effectif d'au moins 80 %.
- Validation progressive des cinq domaines de compétences du référentiel.

Certification obtenue :

- Diplôme d'État d'Infirmier.
- Grade universitaire de Licence.
- Niveau 6 du Cadre National des Certifications Professionnelles (CNCP).

Validation de compétences, passerelles, trajectoire professionnelle

L'infirmier diplômé d'Etat peut exercer son activité professionnelle dans différents secteurs (soins de courte durée, longue durée, lieu de vie, santé mentale) dans des structures sanitaires, sociales et médico-sociales.

L'obtention du diplôme d'État d'infirmier est conditionnée par :

- La validation de l'ensemble des unités d'enseignement des six semestres.
- La validation des stages et des compétences professionnelles associées.
- L'acquisition des 180 crédits ECTS.
- La validation des cinq domaines de compétences du référentiel.
- La détention d'une attestation de formation aux gestes et soins d'urgence (AFGSU niveau 2) en cours de validité.
- Il n'y a pas de bloc de compétences

Des passerelles et dispenses sont prévues pour :

- Les étudiants issus d'autres formations paramédicales de niveau 6.
- Les étudiants des formations MMOPK (médecine, maïeutique, odontologie, pharmacie).
- Les aides-soignants justifiant de trois années d'expérience professionnelle et ayant validé un parcours spécifique.
- Les titulaires de certains diplômes de santé français ou étrangers via un parcours adapté.
- Des dispenses d'unités d'enseignement ou de semestres peuvent être accordées au regard des acquis antérieurs et de l'expérience professionnelle.
- Il n'y a pas d'équivalences

Accessibilité aux personnes en situation de handicap

Notre institut peut proposer des aménagements techniques, organisationnels et / ou pédagogiques pour répondre aux besoins particuliers aux personnes en situation de handicap. Si vous souhaitez davantage d'informations, connaître les démarches et/ou déclarer une situation de handicap, contactez notre référent : jmmarras@ch-cotebasque.fr. Il vous proposera un entretien afin de définir comment vous accompagner dans votre formation. Par ailleurs nos locaux sont adaptés aux personnes à mobilité réduite.

Contacts

Administratif, pédagogique, handicap : 05.59. 44.68.00 (choix 1) ifsi@ch-cotebasque.fr